

QUESTIONS / RÉPONSES



En cas de garde alternée, comment faire ?

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne concernant les différents trajets. Un seul droit d'accès est à régler.

Mon enfant est scolarisé hors département.

Est-ce possible de l'inscrire en ligne ?

OUI, au regard des établissements de rattachement de la commune de domiciliation.

Mon enfant est en situation de handicap.

Est-ce possible de l'inscrire en ligne ?

NON, vous devez retirer un dossier d'inscription au service transport scolaire.

À la rentrée, mon enfant aura-t-il sa carte de transport ?

OUI, dès validation de votre demande sur scolaires53.paysdelaloire.fr et uniquement après le paiement du droit d'accès. Dans la semaine du 27 au 31 août, vous recevrez sa carte à votre domicile.

Inscrivez-vous en ligne sur
scolaires53.paysdelaloire.fr



Un procédé simple,
rapide et sécurisé.

Pour tout renseignement :
Région des Pays de la Loire
Antenne régionale de la Mayenne
Service Transports routiers de voyageurs
CS 11 401 - 53014 LAVAL Cedex
Tél : 02 43 66 69 52
Courriel : transports53@paysdelaloire.fr

Rentrée **2018-2019**

Inscriptions au

TRANSPORT SCOLAIRE

en Mayenne

du 2 mai au 15 juillet 2018



La Région des Pays de la Loire assure le financement et l'organisation de 400 circuits de transports scolaires pour 14 000 élèves mayennais (de la maternelle à la terminale). Durant l'année scolaire, une campagne d'information et de sensibilisation à la sécurité est programmée pour que le transport soit assuré dans les meilleures conditions de sécurité et soit un acte quotidien sûr.

Les inscriptions doivent être obligatoirement effectuées entre le 2 mai et le 15 juillet.

Comment m'inscrire ?

Grâce à un accès internet et une adresse mail. Connectez-vous sur : scolaires53.paysdelaloire.fr.

Si vous ne disposez pas d'un accès internet, vous pouvez vous rendre dans votre mairie.



L'adresse mail vous permet de recevoir la confirmation de l'inscription et du paiement en ligne.

Si vous ne disposez pas d'adresse mail, le paiement s'effectue uniquement par chèque ou espèces.

Inscrivez-vous en ligne sur le site scolaires53.paysdelaloire.fr
**du mercredi 2 mai au
mardi 15 juillet 2018**

MODE D'EMPLOI



Suis-je concerné ?

OUI, si votre enfant est demi-pensionnaire et domicilié en Mayenne (en dehors des communes de Laval Agglomération) et étudie dans un établissement primaire ou secondaire, public ou privé de la Mayenne, rattaché à votre commune.

NON, si votre enfant est interne.

Déjà inscrit ?

Si vous bénéficiez déjà des transports scolaires, vous recevrez à votre domicile, fin avril, un mot de passe et un identifiant. Inscrivez-vous avec ces éléments, en cliquant sur l'onglet « reconduction » de la page « transport scolaire en Mayenne ».

Si vous êtes un nouvel utilisateur des transports scolaires, cliquez sur l'onglet « nouvelle demande » de la page « transport scolaire en Mayenne ».

Un identifiant vous sera attribué et vous devrez créer votre mot de passe.



Quels sont les tarifs du transport scolaire pour une famille ?

Du 2 mai au 15 juillet	1 ^{er} enfant	70 €
	2 ^{ème} enfant	35 €
	3 ^{ème} enfant	20 €
	À partir du 4 ^{ème} enfant	Gratuité
à partir du 16 juillet*	1 ^{er} enfant	100 €
	2 ^{ème} enfant	65 €
	3 ^{ème} enfant	50 €
	À partir du 4 ^{ème} enfant	30 €

*sans justification (déménagement, affectation tardive dans un établissement)

Jusqu'à quelle date puis-je inscrire mon enfant ?

N'attendez pas le dernier moment pour inscrire votre enfant ! En l'inscrivant entre le 2 mai et le 15 juillet, vous bénéficierez d'un meilleur tarif. Pour des raisons de gestion, **toute inscription effectuée sans motif valable après le 15 juillet 2018, donnera lieu à une majoration de la participation familiale de 30€ par enfant.**

Et pour effectuer mon règlement ?

Le paiement s'effectue par :

- carte bleue sur un site sécurisé
- chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer à l'adresse au dos de ce dépliant
- espèces

L'inscription en ligne offre de nombreux avantages :

- Un procédé simple, rapide et efficace,
- Un paiement en ligne sur un site sécurisé,
- Le suivi de l'instruction en ligne.